



| Juillet 2017 |

## A CTUALITÉS

### Attestations en ligne

Désormais, vous pouvez obtenir **vos attestations de chiffre d'affaires**. Cette nouvelle attestation vous sert de justificatif notamment pour Pôle emploi.

**Comme l'ensemble des attestations** (immatriculation, fiscale, de vigilance, de contribution à la formation professionnelle), **elle sera disponible exclusivement en ligne**.

Vous retrouvez ces attestations dans votre espace sécurisé et pouvez les télécharger à votre convenance.

Si vous n'avez pas encore créé votre compte en ligne, suivez le mode d'emploi pour vous inscrire.

### Sur [www.lautoentrepreneur.fr](http://www.lautoentrepreneur.fr)

DÉCLAREZ ET PAYEZ ▶

1

Cliquez ici

S'inscrire pour déclarer et payer

2

Puis

Complétez vos coordonnées, puis validez

Vous allez être dirigé sur [net.entreprises.fr](http://net.entreprises.fr) pour finaliser votre inscription

3

1. La raison sociale (ou nom et prénom) et l'adresse de votre établissement (adresse professionnelle) vont apparaître. Vérifiez la conformité de ces données.

2. Choisissez un mot de passe comportant au moins 6 lettres et 2 chiffres, saisissez-le et confirmez en le saisissant à nouveau. Ce mot de passe vous permettra ensuite d'accéder à votre espace sécurisé.

3. Sur l'écran suivant, la case du haut « pour votre entreprise » est déjà cochée. Ne modifiez rien.

4. Parmi toutes les déclarations proposées, cochez « Micro-entrepreneur - Déclaration de l'auto-entrepreneur ».

5. Votre inscription est maintenant effective. Mais pour des raisons de sécurité, vous ne pourrez accéder à votre première télédéclaration qu'après un délai de 24 heures.

## Bon à savoir :

Pour vous accompagner lors de votre inscription, le guide « *Mode d'emploi pour payer et déclarer en ligne* » est à votre disposition sur [www.lautoentrepreneur.fr](http://www.lautoentrepreneur.fr)



Une fois connecté, dans la rubrique « **Echanges avec mon Urssaf** », à partir du menu déroulant, téléchargez votre attestation d'immatriculation, fiscale, de chiffre d'affaires ou de contribution à la formation professionnelle.

Date de la demande	Type	Origine	Etat	Fis de validité	Document
28/03/2017	Attestation Vigilance	Envoi automatique	Acceptée	31/07/2017	
04/02/2013	Attestation Vigilance	Envoi automatique	Périmée		
28/03/2017	Attestation fiscale (annuelle)	Envoi automatique	Acceptée		

## Déclarez et payez vos cotisations

Une fois votre espace créé, vous pouvez consulter votre compte avec notamment le tableau des exigibilités, mais aussi effectuer en ligne vos prochaines déclarations de chiffre d'affaires et vos paiements.

Vous indiquez dans la case correspondant à votre activité le montant de votre chiffre d'affaires. Le calcul des cotisations dues s'effectue automatiquement.

Numéro d'accusé de réception	D085142661
Milésime de la déclaration	Avril 2017
Date et heure d'exigibilité	le 31/05/2017 à 12:00
Date et heure de la déclaration	le 02/05/2017 à 12:35
Nom et Prénom de la personne ayant effectué la déclaration	MR [nom]
SIRET de la personne	[SIRET]

  

Déclaration	
Recettes pour profession libérale relevant de la CIPAV	482 €
Chiffre d'affaires des activités annexes de ventes de marchandises	0 €
Chiffre d'affaires des activités annexes de prestations de services commerciales	0 €

  

Montant à payer	
Cotisations et contributions	
525 - ACTIVITES RELEVANT DE LA CIPAV ACCRE	11.30% 54 €
578 - MICRO SOCIAL CFP PL	0.20% 1 €
	( + ) 55 €
Déduction éventuelle	( - ) 0 €
Montant à payer	( = ) 55 €



Pour en savoir plus, consultez les questions-réponses sur [www.lautoentrepreneur.fr](http://www.lautoentrepreneur.fr)